



Assemblée générale

Distr. générale
14 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Points 134 et 149 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 70/287 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de mener une étude détaillée sur le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de lui présenter ses propositions pour examen au plus tard durant la partie principale de sa soixante et onzième session.

On y trouvera les propositions du Secrétaire général, qui s'appuient sur plusieurs études menées par le Secrétariat au sujet du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Parmi elles figurent la restructuration du Bureau ainsi que le renforcement et la réorganisation de l'effectif actuel afin de répondre aux besoins immédiats du Bureau concernant l'Union africaine et aux besoins ayant évolué depuis sa création en 2010. Ces propositions permettront de mieux intégrer les piliers Partenariat politique et Partenariat institutionnel et opérationnel du Bureau et donc de resserrer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Les mesures recommandées par l'Assemblée générale sont énoncées au chapitre VII de ce présent rapport. Elles portent notamment sur la création de trois postes (2 postes de classe D-1 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national), la suppression de cinq postes (2 postes d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) ainsi que le transfert et la réaffectation d'un total de 19 postes existants, pour effet au 1^{er} janvier 2017.

Ces propositions ne nécessitent pas de ressources supplémentaires dans le budget approuvé du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période 2016/17 ou le budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017.



Table des matières

	<i>Page</i>
Principaux textes législatifs	3
I. Introduction	4
II. Évolution du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité	5
A. Le rôle croissant du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	6
B. La coordination avec le Secrétariat pour renforcer le partenariat	7
III. Conclusions des évaluations et examens conjoints	9
A. Renforcement du partenariat politique	11
B. Renforcement du partenariat opérationnel	13
IV. Restructuration du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	15
A. Structure et effectifs actuels du Bureau	15
B. Structure proposée du Bureau	19
V. Relation entre les propositions contenues dans le présent rapport, le plan-programme biennal et le cadre de budgétisation axée sur les résultats pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	22
VI. Incidences administratives et budgétaires de la restructuration proposée	23
A. Effectifs nécessaires	23
B. Incidences financières	36
VII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	38
Annexes	
I. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : effectifs approuvés pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017	39
II. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : effectifs proposés pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	40
III. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : organigramme détaillé des effectifs proposés par section/bureau pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2017	41

Principaux textes législatifs

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Titre</i>
A/61/630	12 décembre 2006	Lettre datée du 11 décembre 2006, adressée à la Présidente de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (Programme décennal)
A/RES/64/288	31 août 2010	Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 24 juin 2010 sur le financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
S/RES/2033 (2012)	12 janvier 2012	Résolution 2033 (2012) du Conseil de sécurité
A/RES/67/302	16 septembre 2013	Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 septembre 2013 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
S/RES/2167 (2014)	28 juillet 2014	Résolution 2167 (2014) du Conseil de sécurité
S/2015/3	5 janvier 2015	Lettre datée du 2 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2015/229	1 ^{er} avril 2015	Rapport du Secrétaire général sur la coopération pour la paix : vers le maintien de la paix en partenariat
A/70/95-S/2015/446	17 juin 2015	Lettres identiques datées du 17 juin 2015, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
A/70/328	19 août 2015	Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en matière de médiation
A/70/357-S/2015/682	2 septembre 2015	Rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix
A/RES/70/287	8 juillet 2016	Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 17 juin 2016 sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
S/2016/780	13 septembre 2016	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
A/71/410-S/2016/809	28 septembre 2016	Lettres identiques datées du 22 septembre 2016, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

I Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 70/287 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière priait le Secrétaire général de mener une étude détaillée sur le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) et de lui présenter ses propositions pour examen au plus tard durant la partie principale de sa soixante et onzième session. Le BNUUA ainsi que l'évolution de son rôle et de ses relations avec l'Union africaine ont fait l'objet de plusieurs études depuis 2013. Les propositions figurant dans le présent rapport s'appuient sur les conclusions de ces études, menées par le Secrétariat, notamment sur les recommandations appelant à redéfinir les priorités stratégiques afin de renforcer la coopération politique ainsi que le partenariat institutionnel et opérationnel avec l'Union africaine.

2. Dans ce rapport, le Secrétaire général propose de doter le BNUUA d'une structure organisationnelle et de ressources en personnel qui lui permettent de répondre à l'évolution des besoins liés au partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine par une meilleure intégration des fonctions politiques et opérationnelles ainsi que des fonctions d'appui du Bureau. Les recommandations formulées à la suite d'un examen stratégique conjoint du BNUUA mené en 2013 visaient à renforcer les composantes administratives et politiques du Bureau afin d'améliorer l'efficacité de la collaboration avec l'Union africaine sur les questions de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de son rétablissement. Dans la droite ligne de ces recommandations, un examen des besoins en personnel civil du BNUUA réalisé en 2015 a conclu à la nécessité de restructurer le Bureau.

3. Ce rapport rend également compte de l'évolution de la situation en Afrique décrite dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2016/780). Au moment de la rédaction du présent document, le Conseil de sécurité est saisi de ce rapport. Suivant la décision du Conseil, il se peut que le Secrétaire général souhaite rectifier les propositions actuelles, qui seront présentées à l'Assemblée générale en temps voulu pour examen et approbation.

4. Pour résumer, la restructuration proposée entraînerait la création de 3 postes supplémentaires (2 postes de classe D-1 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national), la suppression de 5 postes (2 postes d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), le transfert de 4 postes et la réaffectation de 15 postes.

5. L'application des changements proposés entraînerait une réduction nette du nombre de postes (-2) dans le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période 2016/17. En ce qui concerne le budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Secrétaire général propose de réaffecter le poste de classe D-2 de chef de cabinet déjà pourvu en tant que poste de chef adjoint de la mission, compte tenu de l'élargissement considérable du rôle d'adjoint et de la nécessité de doter ces fonctions de ressources propres. Ce chef adjoint de mission serait mieux à même d'assister le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine dans le cadre d'une coopération politique plus étroite avec l'Union

africaine et d'autres parties prenantes. Le Chef adjoint de mission superviserait également les deux piliers principaux, Affaires politiques et Partenariat institutionnel et opérationnel, selon le nouvel organigramme.

II. Évolution du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité

6. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA) a été créé en 2010 afin de rationaliser les équipes du Secrétariat de l'ONU à Addis-Abeba chargées des questions de paix et de sécurité en vue de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en la matière et de fournir une aide coordonnée et cohérente à l'Union africaine à long terme, en renforçant ses capacités institutionnelles, et à court terme, en lui apportant un appui opérationnel. Depuis qu'il a atteint sa pleine capacité opérationnelle en 2011, le Bureau exerce plusieurs fonctions qui consistent notamment à fournir un appui technique à la planification et à la gestion des opérations de soutien à la paix et autres missions de l'Union africaine en cours (y compris le déploiement de missions d'évaluation conjointes ONU-Union africaine), à épauler l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux en vue de développer et de rendre opérationnelle la Force africaine en attente et à mieux asseoir les politiques et pratiques institutionnelles, y compris dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités, tout en poursuivant des activités de sensibilisation politique en rapport avec l'Union africaine ainsi que des activités de liaison avec elle.

7. Depuis 2010, le Bureau continue de redéfinir et d'ajuster ses priorités face à l'évolution des besoins dans le cadre du partenariat avec l'Union africaine et aux nouvelles tâches qui lui incombent au titre de son mandat qui découlent d'un certain nombre de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Dans ses résolutions 2033 (2012) et 2167 (2014), le Conseil a demandé à l'Organisation des Nations Unies de renforcer sa coopération avec l'Union africaine, notamment dans les domaines de la médiation, du renforcement des capacités et, en particulier, de la mise en place opérationnelle de l'Architecture africaine de paix et de sécurité qui sont évoqués dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, et notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2016/780), actuellement examiné par le Conseil de sécurité.

8. La coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a été resserrée au cours des 10 dernières années. Les représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, dont Haile Menkerios, son Représentant spécial auprès de l'Union africaine, ont régulièrement pris la parole devant le Conseil de paix et de sécurité sur des questions dont sont saisis ces deux conseils. Rien qu'en 2015, l'ONU a présenté 40 exposés de ce type et pris part à 30 débats publics. Parallèlement, les envoyés et commissaires de l'Union africaine ont fait des exposés au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires sur un ensemble de sujets. Les deux organes ont été de plus en plus souvent amenés à échanger des vues et à se consulter, comme en mai 2016 à l'occasion de leur dixième réunion consultative annuelle conjointe, à l'ordre du jour de laquelle figuraient le Burundi et la Somalie.

A. Le rôle croissant du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

9. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la création du BNUUA en 2010 a marqué une étape décisive dans la mise en place du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Au cours des premières années, le Bureau a contribué au renforcement des capacités de planification et de gestion des opérations de paix de la Commission de l'Union africaine au Soudan et en Somalie, puis en République centrafricaine et au Mali, où il a joué le rôle d'interlocuteur entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Les opérations de paix de l'Union africaine ont généralement été planifiées et déployées en coordination avec l'ONU par l'intermédiaire du BNUUA, avant de devenir, dans certains cas, des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le BNUUA a prêté une assistance technique à l'Union africaine pour renforcer sa capacité de déployer des missions d'observation électorale et de sensibiliser à l'égalité des sexes. Il a également appuyé le dialogue entre les représentants spéciaux, les envoyés et les médiateurs du Secrétaire général et leurs homologues de l'Union africaine, notamment lors des sommets de l'Union africaine et des réunions du Conseil de paix et de sécurité. Le Bureau a aussi travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. En outre, il a facilité la coordination entre l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, sa Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et ses Représentants spéciaux pour le sort des enfants en temps de conflit armé et pour la Libye.

10. D'autres mesures ont été prises pour renforcer la coordination, notamment dans le cadre de réunions annuelles « entre homologues » rassemblant les membres du personnel de l'ONU et de l'Union africaine au niveau opérationnel. Sur le plan stratégique, l'Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité, composée des secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques, aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions, se réunit tous les six mois depuis 2010 avec les Commissaires de l'Union africaine à la paix et la sécurité et aux affaires politiques pour donner une orientation au partenariat au plus haut niveau et dégager les domaines d'action concertée. Le BNUUA assure un rôle de coordination dans ces dialogues. Des efforts sont également déployés pour renforcer ses capacités en matière de droits de l'homme et de protection, à l'appui des opérations de soutien de la paix de l'Union africaine. Son rôle a été accru pour faire connaître et promouvoir la primauté de la politique, qui sous-tend tout engagement opérationnel en cas de crise, ainsi que la création des synergies nécessaires entre les différentes composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

11. Comme indiqué à la section III ci-après, le Secrétariat a procédé à plusieurs examens du BNUUA qui ont fait apparaître que le Bureau avait fait des progrès considérables dans l'exercice de ses fonctions d'appui consultatif et opérationnel à l'Union africaine. Néanmoins, ces examens ont également fait ressortir que ses fonctions d'appui politique, de prévention, de bons offices et de consolidation de la paix devaient être encore améliorées afin de répondre aux demandes d'un partenariat de plus en plus important et complexe et de mettre en place avec l'Union africaine une collaboration plus stratégique, qui ne se limite pas à un appui technique et opérationnel et à des activités de renforcement des capacités.

12. En bref, le Bureau doit perfectionner encore plusieurs fonctions, notamment consolider celles qui sont liées à sa coordination et à sa gestion, y compris les services de conseil et d'appui opérationnel qu'il fournit à l'Union africaine et celles liées aux affaires politiques. L'évolution du contexte complexe de paix et de sécurité en Afrique et le rôle croissant de l'Union africaine ont permis à cette dernière d'assumer un rôle accru en matière de paix et de sécurité à l'échelle du continent. Bien souvent, l'expérience a montré que l'établissement d'un ensemble de partenariats innovants au titre du maintien de la paix pouvait faire avancer les choses sur le terrain, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Coopérer pour la paix : vers le maintien de la paix en partenariat » (S/2015/229). Compte tenu de l'évolution du paysage politique et des conditions de sécurité en Afrique, c'est une priorité que de relever ces défis à l'heure où l'Union africaine met en œuvre sa nouvelle vision énoncée dans son Agenda 2063 et dans la feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour la période 2016-2020 et axée notamment sur le financement et l'efficacité durables des opérations de paix de l'Union africaine.

13. Si le Bureau a élargi son appui à l'Union africaine en vue de la réalisation des objectifs susmentionnés, il est urgent que le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine soit renforcé pour qu'il puisse répondre aux exigences croissantes que le partenariat fait peser sur lui.

B. La coordination avec le Secrétariat pour renforcer le partenariat

14. Les interventions conjointes ayant donné de bons résultats dans certaines situations de crise, l'ONU et l'Union africaine ont affirmé qu'il était nécessaire de passer d'une coopération au cas par cas inscrite dans une logique de réaction à un partenariat plus stratégique fondé sur un dialogue approfondi, soutenu et permanent afin de définir des réponses communes aux problèmes partagés. Dans ce contexte, en 2014, de concert avec le Département paix et sécurité, le BNUAA a élaboré le « Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité ».

15. Dans le cadre du développement de la collaboration institutionnelle, le BNUAA renforce depuis 2014 sa capacité de faciliter de façon régulière avec la Commission de l'Union africaine des tours d'horizon prospectifs, de partager des analyses, d'élaborer une communication commune et, autant que possible, d'harmoniser les actions diplomatiques préventives et les efforts de médiation. Afin de parvenir à des positions communes sur des questions stratégiques, le Bureau a également facilité la communication régulière entre, d'un côté, le Siège de l'ONU et les missions présentes en Afrique et, de l'autre, avec la Commission de l'Union africaine. La coopération s'est également intensifiée dans le cadre de l'action menée face aux nouvelles menaces contre la paix et la sécurité internationales, comme la flambée d'Ébola en Afrique de l'Ouest.

16. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (A/64/762, par. 26), le Chef du Bureau « rendra compte au Secrétaire général par l'intermédiaire du Département des affaires politiques et tiendra le Département de l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix au fait des questions liées à l'administration et à la gestion quotidiennes du Bureau. Pour les

questions relevant de l'appui aux missions et du maintien de la paix, il rendra compte au Secrétaire général par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint concerné. Toutes les activités d'appui technique concernant le maintien de la paix, l'assistance et les questions politiques et de médiation relèveront respectivement du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques. Le Bureau entretiendra des contacts directs avec les bureaux compétents du Siège de l'ONU ».

17. Par le partage d'expériences et la fourniture de conseils techniques, le Bureau et le Département des affaires politiques ont aidé l'Union africaine à planifier et à renforcer les capacités et les structures d'appui à la prévention des conflits et à la médiation de la Commission. Dans son rapport sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en matière de médiation (A/70/328), le Secrétaire général a détaillé divers modèles de coopération, souligné l'importance de la cohérence, de la coordination et de la complémentarité des efforts de médiation, et insisté sur l'importance de véritables partenariats entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, dont l'Union africaine. En outre, des médiateurs de haut niveau de l'Union africaine ont participé aux cinquième et sixième séminaires de haut niveau sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la médiation qui se sont tenus respectivement à Oslo en mars 2015 et à Helsinki en mai 2015.

18. Le Département des opérations de maintien de la paix élabore des politiques, gère les programmes et les opérations de l'ONU et appuie le BNUUA dans le cadre du partenariat de maintien de la paix avec l'Union africaine. Le Bureau fait fond sur les politiques et l'expérience acquise au Siège de l'ONU pour aider l'Union africaine dans la planification et la gestion de ses opérations de paix et favorise la coopération, les transitions et l'interopérabilité entre l'Union et l'ONU. En outre, il gère et fournit un soutien technique dans le cadre des programmes relatifs à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité qui sont menés à l'occasion de la coopération quotidienne entre l'ONU et l'Union africaine. L'exceptionnelle valeur ajoutée du Bureau consiste à permettre de comprendre, de façon plus nuancée, la situation et les besoins de l'Union africaine dans le cadre des étroites relations de travail qu'elle entretient quotidiennement avec des interlocuteurs clefs. Des visioconférences mensuelles se tiennent désormais au Siège de l'ONU entre le BNUUA et les Départements des affaires politiques, des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions; les visioconférences organisées au niveau des directeurs réunissant le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine donnent lieu tous les mois à des échanges de vues sur les crises actuelles.

19. La coopération de l'ONU et de l'Union africaine dans le domaine des droits de l'homme et de la prise en compte de la problématique hommes-femmes évolue grâce à un appui de plus en plus marqué au renforcement des capacités de l'armée, de la police et du personnel civil de maintien de la paix, en insistant sur le rôle essentiel des droits de l'homme dans les opérations de paix. Le Bureau continue de collaborer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme afin de renforcer les mécanismes des droits de l'homme dans les opérations de paix et de sécurité de l'Union africaine d'une manière générale, et en particulier en Somalie.

20. Le Groupe d'appui du BNUUA aide également le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud (8 personnes), le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (11 personnes), une présence restreinte de la Force intérimaire de

sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) (1 personne) et un observateur électoral du Département des affaires politiques de classe D-1, qui partageront des locaux avec le BNUUA. En outre, le Bureau traite fréquemment des autorisations de vol requises pour le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et reçoit, tout au long de l'année, un grand nombre de visites des fonctionnaires du Siège de l'ONU et de plusieurs missions. Il a recours au service administratif et au service d'appui de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec qui il partage notamment les locaux et certains services communs.

III. Conclusions des évaluations et examens conjoints

21. En juillet 2013, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont procédé à un examen stratégique conjoint du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine qui a mis en évidence les progrès accomplis par le Bureau au titre du renforcement du partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Cet examen a permis de déterminer la contribution du BNUUA à la planification et la gestion des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine et à la Force africaine en attente, un pilier de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, et également de constater l'amélioration de la collaboration entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, autre pilier de cette architecture. Parmi les insuffisances notées dans le soutien apporté par le Bureau aux autres composantes de cette architecture, figuraient notamment le manque d'engagement politique soutenu à tous les stades des conflits et auquel il ne peut être suppléé que par des analyses et des évaluations concertées; l'établissement de systèmes d'alerte rapide, des activités de diplomatie préventive, des missions de bons offices; et l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies politiques conjointes de gestion des conflits en cours. L'examen stratégique conjoint a également signalé la nécessité d'améliorer la coopération en matière de médiation en Afrique de l'Est et en Afrique australe, où l'Organisation des Nations Unies ne dispose pas de missions politiques spéciales. Il a été souligné que la coopération entre le Bureau et un plus large éventail de partenaires serait renforcée en étroite collaboration avec le Siège et les missions des Nations Unies sur le terrain en Afrique. Il ressortait de l'examen que, pour s'acquitter de son mandat élargi, le Bureau devait être renforcé, notamment en étoffant et en dynamisant sa composante affaires politiques.

22. Au titre du suivi de l'examen stratégique conjoint de 2013, une équipe chargée d'examiner les besoins en effectifs civils a été déployée auprès du Bureau en 2015. Elle a constaté que l'Union africaine avait joué un rôle plus important en matière de paix et de sécurité sur le continent africain et qu'il fallait que le Bureau appuie davantage ses efforts. Tel que cela est apparu dans l'examen stratégique conjoint de 2013, la structure du BNUUA, en particulier le faible poids de sa composante affaires politiques, a empêché le Bureau de s'acquitter efficacement du volet politique de son principal mandat. L'analyse des besoins en effectifs civils a également mis en évidence la nécessité de réajuster la structure ainsi que les ressources du Bureau afin de renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et de mieux adapter les exigences à court terme aux priorités à plus long terme. Cette idée a été corroborée par des représentants de la Commission de l'Union africaine et par les principaux partenaires bilatéraux.

L'examen a également mis l'accent sur un certain nombre de priorités stratégiques pour le BNUUA, axées notamment sur le resserrement de la coopération avec l'Union africaine sur les plans politique, institutionnel et opérationnel.

23. Dans son rapport de 2015 (A/70/95-S/2015/446), le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix a appelé de ses vœux un approfondissement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et prié l'ONU de miser résolument sur l'Union africaine, considérée comme un partenaire qui partage ses préoccupations, et s'engager à la soutenir pour qu'elle puisse mener à bien sa mission. Il a également réaffirmé les principes de l'intervention rapide, de la consultation permanente, de l'interprétation commune des conflits, de la planification conjointe et d'une approche intégrée à tous les stades des conflits. Il a constaté qu'il y avait lieu d'assurer un financement prévisible aux opérations de paix de l'Union africaine et a souligné le rôle primordial de la politique dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Enfin, il a souligné la nécessité d'un partenariat fondé sur une répartition claire des tâches tenant compte des avantages comparatifs de chacun, ainsi que sur la transparence, la responsabilité et le respect des normes et règlements internationaux.

24. Faisant écho à l'appel lancé par le Groupe indépendant de haut niveau sur les opérations de maintien de la paix et en s'appuyant sur son rapport intitulé « L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357-S/2015/682), le Secrétaire général a créé un groupe de travail en 2016, composé de représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions, du Département des affaires politiques et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et chargé d'appuyer l'examen conjoint Organisation des Nations Unies/Union africaine des mécanismes conçus pour financer et soutenir les opérations de paix de l'Union africaine. Cet examen a été conjointement mené à bien par les secrétariats des deux institutions en août 2016. Les conclusions du Groupe de travail ont été publiées dans une lettre datée du 22 septembre 2016 que le Secrétaire général a adressée aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (A/71/410-S/2016/809). Le Bureau et le Secrétariat devraient faciliter ces discussions.

25. Durant ces différents examens, les interlocuteurs ont régulièrement insisté sur la nécessité d'un partenariat plus stratégique et plus prévisible entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, y compris l'amélioration de la convergence politique et de la cohésion opérationnelle. Ils ont également recommandé à l'Union africaine de spécifier ses besoins en matière de renforcement des capacités et d'élaborer un plan en fonction de sa capacité d'intégrer une éventuelle assistance dans ce domaine. En outre, la plupart des interlocuteurs se sont également félicités des conclusions et recommandations contenues dans la lettre adressée par le Secrétaire général au Conseil de sécurité le 2 janvier 2015 (S/2015/3) sur le passage des opérations de paix de l'Union africaine aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Mali et en République centrafricaine, citées comme des modèles de partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour les opérations de paix à venir.

26. En tout état de cause, il est possible de mieux s'employer à mobiliser les capacités au sein du système des Nations Unies afin de développer les compétences et d'apporter un soutien plus harmonieux à l'Union africaine. La taille et la

complexité croissantes des responsabilités du BNUUA en matière d'appui au partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies exigent que le Bureau soit géré de façon efficiente au niveau interne et qu'il y ait une coordination, y compris avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies, et que toutes ses composantes fonctionnent de manière intégrée et cohérente afin d'appuyer les volets politiques et opérationnels de son mandat.

A. Renforcement du partenariat politique

27. Il est primordial de renforcer le partenariat politique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine si l'on veut apporter des réponses cohérentes, coordonnées et efficaces dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et l'Union africaine ont appelé à maintes reprises à un renforcement du partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, et les communautés économiques et les mécanismes régionaux existants en Afrique, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Dans son rapport sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, le Secrétaire général a constaté les progrès importants accomplis dans l'institutionnalisation de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, dont l'Union africaine.

28. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est à l'avant-garde des efforts visant à instaurer une collaboration étroite entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies à tous les stades des conflits, de la prévention au maintien et à la consolidation de la paix. L'engagement politique global et soutenu est l'assise d'un partenariat stratégique plus efficace entre ces deux institutions. Cet engagement implique un partage permanent de l'information, des analyses et suivis conjoints nécessaires à la définition d'une vision commune, un système d'alerte avancée et d'éventuelles actions conjointes dans le domaine de la prévention, la résolution et la gestion des conflits. Par conséquent, les priorités politiques du Bureau doivent être axées sur l'amélioration de la cohérence, de la coordination et du partenariat stratégique avec l'Union africaine et les communautés économiques et mécanismes régionaux à tous les stades des conflits.

29. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine est le mieux placé pour s'acquitter de cette responsabilité dans la mesure où elle est en étroite collaboration avec l'Union africaine et le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau s'attache donc à aider le système des Nations Unies et l'Union africaine à parvenir à une compréhension commune des causes profondes des conflits et à effectuer des analyses conjoints, et contribue à l'amélioration de la cohérence stratégique et à l'entente dans la prise de décisions, notamment entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. En particulier, le rôle du Bureau est important en ce que, grâce à son engagement politique permanent, il aide les deux institutions à parvenir à une vision commune en prélude de l'adoption des communiqués du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et des résolutions du Conseil de sécurité, y compris sur les mandats des opérations de paix et de sécurité de l'Union africaine et sur d'éventuelles missions de maintien de la paix des Nations Unies. Il est également important en ce que, de façon générale, le Bureau porte le partenariat entre l'Union

africaine et l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix à un niveau de coopération et de prévisibilité plus élevé, y compris sur des questions relatives à l'état de droit et aux institutions de sécurité. Pour ce faire, le Bureau doit pouvoir tenir l'ensemble des composantes de l'Union africaine bien informées des positions et préoccupations de l'Organisation des Nations Unies.

30. En collaboration avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies et ses missions pertinentes sur le continent africain, le Bureau fournit également des informations stratégiques sur l'opinion politique de l'Organisation des Nations Unies sur tel ou tel conflit de même que sur les questions de paix et de sécurité, s'efforce de résoudre les différends et veille à ce que les responsables de l'Union africaine comprennent les positions de l'Organisation des Nations Unies et en tiennent compte. Le Bureau contribue ainsi à renforcer le poids politique de l'Union africaine en matière de prévention des conflits, de médiation et de maintien de la paix. La responsabilité première du Bureau est de s'intéresser aux travaux de l'Union africaine et de ses partenaires à Addis-Abeba. De même, quand et là où le besoin se fait sentir, le Bureau continue de mettre à profit l'expertise de l'Organisation des Nations Unies sur les grandes questions thématiques afin d'accroître la capacité de l'Union africaine et les avantages comparatifs du système des Nations Unies dans son ensemble, y compris sur des questions relatives à la protection des civils, au genre, à la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés, à la violence sexuelle dans les situations de conflit, à la démocratie et aux droits de l'homme.

31. Le Bureau continuera de jouer un rôle prépondérant pour faciliter les travaux des mécanismes de coordination conjoints de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine mais aussi pour assurer la coordination avec les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix pertinentes déployées sur le continent, renforcer le partenariat global avec l'Union africaine dans le but de mettre en œuvre l'Architecture africaine de paix et sécurité, en servant de lien entre l'Union africaine et les communautés économiques et mécanismes régionaux. Conformément aux enseignements tirés du passage des opérations de paix de l'Union africaine aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies au Mali et en République centrafricaine ainsi qu'aux recommandations de l'examen stratégique conjoint de 2013, le Bureau coordonne également, en fonction de ses capacités, les évaluations de la situation politique et des conditions de sécurité dans les contextes préélectoraux et autres situations à risque, qui sont conjointement menées par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

32. Un aspect important du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine est d'effectuer des missions de bons offices en Afrique de l'Est et en Afrique australe, à la demande du Secrétaire général. Le Bureau continuera d'appuyer ce mandat en collaboration avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies et les entités de cette dernière en Afrique.

33. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine joue un rôle croissant dans le dialogue avec l'Union africaine à tous les stades d'une crise ou d'un conflit et entretient des échanges plus étroits avec les interlocuteurs à Addis-Abeba, y compris la Commission et le Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine, les communautés économiques et mécanismes régionaux, les partenaires internationaux qui s'intéressent à la paix et la sécurité en Afrique ainsi que les autres entités des Nations Unies. En raison de sa faible capacité politique, le Bureau

avait eu du mal à répondre aux besoins croissants en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits, notamment en ce qui concerne les aspects politiques des multiples composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Les fonctions d'appui politique, de bons offices et de consolidation de la paix du Bureau requièrent davantage de ressources afin de répondre aux exigences d'un partenariat de plus en plus important et complexe et d'établir une collaboration plus stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. En outre, il y a une nécessité accrue d'un engagement politique et d'un appui technique structurés afin de promouvoir les droits de l'homme et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les opérations de paix de l'Union africaine.

B. Renforcement du partenariat opérationnel

34. La capacité de renforcer, d'adapter et d'utiliser les différents instruments de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et des communautés économiques et des mécanismes régionaux constitue un facteur essentiel de l'efficacité de l'action internationale. Les capacités et les moyens du Bureau devraient donc servir à renforcer les synergies opérationnelles et à apporter un appui stratégique dans la résolution des conflits en cours en Afrique.

35. Pour ce faire, le Bureau continue d'appuyer l'Union africaine et les communautés économiques et mécanismes régionaux dans les efforts qu'ils déploient pour rendre pleinement opérationnelles la Force africaine en attente ainsi que sa Capacité de déploiement rapide, notamment la capacité du siège de l'Union africaine à planifier, déployer et soutenir de telles opérations, conformément au plan de travail conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine sur la mise en place de la Force africaine en attente et au plan de travail de Maputo relatif à celle-ci (2016-2020). Une fois pleinement opérationnelle et harmonisée, la Force africaine devrait contribuer dans une large mesure à satisfaire les besoins de l'Union africaine en matière de gestion des conflits et de déploiement rapide, en cas de besoin. Cela permettra à l'Organisation des Nations Unies de recentrer son action sur l'apport d'un appui multifonctionnel soutenu à l'ensemble des opérations de consolidation de la paix à moyen et à long terme et de contribuer à un concept plus intégré de maintien de la paix en Afrique.

36. Par conséquent, le Bureau doit apporter une plus grande cohérence ainsi que des conseils plus élaborés aux opérations de paix de l'Union africaine, tout en assignant des responsabilités plus stratégiques dans la gestion des missions, y compris en matière de répartitions des tâches opérationnelles, d'orientation, d'allocation des ressources, de recrutement et de contrôle de la qualité. Il doit également se concerter avec les principaux représentants de l'Union africaine, y compris les commissaires, les communautés économiques et mécanismes régionaux ainsi que les représentants des États Membres à Addis-Abeba et aider à traduire les résultats opérationnels en décisions stratégiques éclairées.

37. Le succès des opérations de paix de l'Union africaine passe aussi par le respect des principes humanitaires et des normes en matière de droits de l'homme de même que par une politique de tolérance zéro à l'égard des actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des citoyens de pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. Ainsi, le Bureau doit continuer de servir d'intermédiaire pour la mise en œuvre des politiques, normes et pratiques exemplaires de

l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu des réalités et des besoins de l'Union africaine, en recourant aux compétences techniques supplémentaires des entités pertinentes des Nations Unies, y compris le Siège, si le besoin se fait sentir.

38. Le Bureau doit également poursuivre ses efforts visant à développer dès le début les capacités opérationnelles et les capacités de planification et de coordination de l'Union africaine. Là où un appui est nécessaire pour planifier les opérations et soutenir une mission, il incombe au Bureau d'apporter cet appui au nom de l'Organisation des Nations Unies. À l'avenir, la planification des transitions soutenues par le Bureau devrait prendre en considération les rôles que pourraient jouer l'Union africaine et les communautés économiques et mécanismes régionaux. En outre, le Bureau, en collaboration avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies, supervise l'élaboration d'un ensemble de directives et de normes qui vont guider les transitions entre les opérations de paix de l'Union africaine et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

39. Le Bureau appuie également les diverses entités des Nations Unies présentes en Afrique afin de renforcer la coopération avec l'Union africaine et d'harmoniser les positions et les initiatives en mettant ses compétences au service de la collaboration entre les entités des Nations Unies et l'Union africaine lorsque de telles compétences ne sont pas disponibles au niveau des bureaux régionaux, notamment sur les questions liées à la planification des opérations. Il s'agit notamment de la collaboration permanente entre le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale visant à appuyer les stratégies mises en œuvre par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour éliminer la menace persistante posée par l'Armée de résistance du Seigneur. Des collaborations similaires ont eu lieu dans le cadre de la planification du déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (remplacée par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali), de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine et de la Force multinationale mixte contre Boko Haram.

40. Par l'intermédiaire de l'Union africaine, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine continuera de renforcer la capacité des pays africains qui fournissent des contingents ou du personnel de police de résoudre les crises et de jouer un rôle de premier plan afin de faciliter l'implication du Bureau des affaires militaires et de la Division de la police, qui relèvent tous les deux du Département des opérations de maintien de la paix, dans la constitution de contingents et de personnels de police et dans les visites d'inspection avant déploiement conjointement menées par l'ONU et l'Union africaine mais aussi dans les échanges que ces deux institutions entretiennent avec les fournisseurs potentiels de contingents et de personnel de police dans le but de renforcer la cohérence et d'améliorer la coordination, notamment avec les principaux partenaires bilatéraux. Le Bureau continuera de contribuer à mieux harmoniser les normes de l'ONU et de l'Union africaine, notamment en matière de formation et d'équipements et, en collaboration avec cette dernière, à élaborer des directives qui permettraient de déterminer l'efficacité des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ainsi que le matériel qu'ils fournissent. Le Bureau aidera l'Union africaine à mieux assurer la sécurité de son personnel et la sûreté de ses biens tant aux niveaux de son siège que de ses missions, en lui fournissant des conseils techniques sur la mise en place d'un système de gestion de sa sécurité. L'amélioration de la

coordination des diverses initiatives africaines de formation au maintien de la paix, y compris l'incorporation des droits de l'homme, la problématique hommes-femmes et le droit international humanitaire, reste une priorité.

41. Le Bureau fournira des conseils techniques et des orientations générales afin d'aider l'Union africaine à renforcer et à consolider l'état de droit et ses institutions chargées de la sécurité ainsi qu'à assurer la synergie à tous les stades de la gestion des conflits. La capacité du Bureau d'appuyer la mise en œuvre harmonisée des stratégies de l'Union africaine et de l'ONU en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de lutte antimines et de réforme du secteur de la sécurité permettrait d'aider l'Union africaine à définir ses objectifs politiques et opérationnels à long terme. Le Bureau doit continuer de fournir des conseils techniques à l'Union africaine pour que la lutte antimines et l'atténuation des dangers d'explosions restent au cœur de son action. Il doit également continuer d'appuyer la Commission de l'Union africaine et les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à celle-ci en leur offrant une assistance technique, des conseils et une formation à cet égard.

IV. Restructuration du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

A. Structure et effectifs actuels du Bureau

42. À l'heure actuelle, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine dispose de 60 postes autorisés, dont 6 sont financés au titre du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 et 54 sont approuvés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période 2016-2017, ainsi que d'un poste de spécialiste des droits de l'homme intégré au Bureau, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/287. La structure actuelle est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de chef de Bureau (secrétaire général adjoint) et est appuyé par le Chef de cabinet (classe D-2), lequel a rang de chef adjoint du Bureau, la Section des affaires politiques, la Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs, la Section de la planification administrative et des services consultatifs et la Section d'appui.

43. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général comprend trois postes (1 SGA, 1 P-4 et 1 GN), tous approuvés au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Le Représentant spécial est chargé de coordonner l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, et assure la représentation du Secrétaire général à Addis-Abeba à cet égard. Sous sa direction, le Bureau assure la liaison entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres partenaires implantés à Addis-Abeba, et fournit à la fois un appui immédiat aux opérations en cours de l'Union africaine et un appui à long terme au renforcement des capacités dans le domaine du maintien de la paix.

44. Le Représentant spécial du Secrétaire général collabore étroitement avec les hauts responsables de la Commission de l'Union africaine, y compris, selon que de besoin, la Présidente, le Vice-Président et les commissaires, ainsi qu'avec les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il travaille également avec des partenaires œuvrant au renforcement des capacités au plus haut

niveau, assume la responsabilité de la mise en œuvre d'un plan coordonné d'appui de l'ONU dans des domaines aussi divers que la prévention des conflits, l'appui opérationnel et le renforcement des capacités, et assure la coordination avec les missions de maintien de la paix et les bureaux politiques des Nations Unies sur les questions liées à l'appui à l'Union africaine.

45. Le Bureau du Chef de cabinet compte six postes, dont deux (1 D-2 et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) approuvés au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et quatre (1 P-3, 2 agents du service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période 2016-2017. Relevant du Chef de Bureau, dont il est l'adjoint, le Chef de cabinet est chargé de veiller au fonctionnement intégré et cohérent de toutes les composantes du Bureau.

46. Un large éventail de conseils techniques sont fournis par l'intermédiaire des trois sections organiques du Bureau et le Chef de cabinet fait office de coordonnateur, pour faire en sorte que les services d'appui offerts à l'Union africaine soient efficacement intégrés et se renforcent mutuellement. À cette fin, il supervise les principaux mécanismes et opérations permettant au Bureau de s'acquitter de son mandat, en particulier pour ce qui est de la planification, de la coordination des orientations, de la prise de décisions au plus haut niveau et de la gestion de l'information. Il supervise également les services d'appui du Bureau.

47. La Section des affaires politiques comprend sept postes, dont un (P-5) approuvé au titre du budget-programme pour l'exercice biennal en cours et six (5 P-4 et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période 2016-2017. Son rôle principal est d'assurer la liaison entre l'ONU et l'Union africaine, et de resserrer les liens de coopération qui les unissent dans le domaine de la paix et de la sécurité, ainsi que de fournir des conseils et un appui techniques à l'Union africaine dans les domaines de la médiation, des bons offices et de la prévention des conflits, des élections, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de l'information.

48. La Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs compte 10 postes (1 P-5, 8 P-4 et 1 GN), tous approuvés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période 2016-2017. Sa mission principale consiste à renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'ONU en ce qui concerne la paix et la sécurité, en fournissant à l'Union africaine des conseils et un appui techniques dans les domaines du maintien de la paix, des opérations militaires et policières, de la lutte antimines et des questions de sécurité.

49. La Section de la planification administrative et des services consultatifs comprend huit postes (1 P-5, 6 P-4 et 1 GN), tous approuvés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période 2016-2017. Son rôle principal est de fournir des conseils et un appui techniques à la Commission de l'Union africaine pour le développement de ses capacités institutionnelles et opérationnelles dans les domaines de l'administration des missions, de l'informatique, des communications, de la formation, de la logistique et de la gestion du matériel appartenant aux contingents. Les membres de cette section sont chargés de conseiller leurs homologues de l'Union africaine, de leur apporter leur soutien et d'entretenir des contacts avec eux s'agissant des opérations de paix en cours et à venir et des besoins en matière d'appui à l'Architecture africaine de paix et de sécurité, notamment la Force africaine en attente. La Section entretient

également des liens étroits avec d'autres partenaires, en particulier le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, afin de veiller à ce que le soutien logistique de l'ONU soit effectivement fourni à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

50. La Section d'appui compte 26 postes (1 P-4, 2 P-3, 8 SM et 15 GN), tous approuvés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période 2016-2017. Elle est chargée d'appuyer sur les plans administratif, logistique et technique le fonctionnement du Bureau et du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, et l'exécution du mandat du Bureau.

51. On trouvera au tableau 1 ci-dessous et dans l'organigramme présenté à l'annexe 1 du présent rapport la ventilation des effectifs du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, par poste et par source de financement.

Tableau 1

Ressources humaines approuvées au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période 2016-2017

Composante	Source de financement	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux et des catégories apparentées							
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	Total partiel	Administrateurs recrutés sur le plan national		Agents des services généraux recrutés sur le plan national		Total partiel	Total	
									Service mobile	généraux	recrutés	Total			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Budget-programme ordinaire	1	–	–	–	1	–	2	–	–	–	–	1	1	3
Bureau du Chef de cabinet	Budget-programme ordinaire	–	1	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	1	2
Section des affaires politiques	Budget-programme ordinaire	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Total partiel		1	1	–	1	1	–	4	–	–	–	–	2	2	6
Bureau du Chef de cabinet	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	1	3	4
Section des affaires politiques	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–	5	–	5	–	–	–	–	1	1	6
Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	1	8	–	9	–	–	–	–	1	1	10
Section de la planification administrative et des services consultatifs	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	1	6	–	7	–	–	–	–	1	1	8

Composante	Source de financement	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux et des catégories apparentées						
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	Total partiel	Administrateurs recrutés sur le plan national		Agents des services généraux recrutés sur le plan national		Total partiel	Total
									Service mobile	général	général	général		
Section d'appui	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	-	1	2	3	-	8		15	23	26
Total partiel		-	-	-	2	20	3	25	-	10		19	29	54
Total		1	1	-	3	21	3	29	-	10		21	31	60

Difficultés

52. La structure actuelle Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine pose trois grandes difficultés. Premièrement, le Chef de cabinet, qui joue également le rôle d'adjoint au Chef du Bureau, assume de nombreuses responsabilités, lesquelles se sont progressivement alourdies depuis la création du poste, avec les attributions multiples qui le caractérisent, en 2010. On se souviendra également que, en 2015, le poste de chef du Bureau a été reclassé du rang de sous-secrétaire général au rang de secrétaire général adjoint, dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, eu égard à la complexité croissante des responsabilités qui incombent au Bureau. Pour la même raison, étant donné la lourdeur de chacune des deux fonctions qui incombent au Chef de cabinet, la charge de travail actuelle rend difficile l'exécution de l'une comme de l'autre. Deuxièmement, il faudrait renforcer la Section des affaires politiques et mettre en place un cadre de direction et de gestion stratégiques pour la Section de la planification administrative et des services consultatifs et la Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs, afin que ces deux composantes fonctionnelles partagent les mêmes orientations claires et relèvent d'un même organe de supervision. En outre, les moyens du Bureau ne sont pas suffisamment ciblés pour qu'il puisse entamer avec la Commission de l'Union africaine une collaboration satisfaisante aux niveaux voulus, afin que toutes les activités opérationnelles puissent être rattachées à un impératif politique. Troisièmement, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine n'est pas suffisamment connu et devrait collaborer plus étroitement avec l'Union africaine à l'élaboration de stratégies communes en matière de communications. La nouvelle structure proposée vise à résoudre ces difficultés. Le déménagement du Bureau dans les locaux de la Commission économique pour l'Afrique, en 2013, et les autres mesures de rationalisation des services d'appui adoptées, telles que la réduction du parc de véhicules, ont libéré des moyens qui peuvent maintenant être utilisés pour répondre aux besoins immédiats, de sorte que le nouveau projet de renforcement des capacités devrait pouvoir être mené à bien, en grande partie, grâce à la réaffectation des ressources existantes.

B. Structure proposée du Bureau

53. La restructuration proposée a pour objectif, en renforçant et en rationalisant le fonctionnement du Bureau, d'améliorer et de consolider la collaboration politique et opérationnelle qu'il entretient sur le plan stratégique avec l'Union africaine et ses partenaires, au sujet des questions de la paix et de la sécurité en Afrique. Elle lui permettra également de mieux collaborer avec le Siège et les autres entités du système des Nations Unies, notamment pour la présentation de rapports, de se doter d'une souplesse suffisante pour faire face aux exigences croissantes du partenariat et de mieux répondre aux demandes toujours plus nombreuses de ses multiples interlocuteurs.

54. Les actions stratégiques prioritaires ci-après ont été entreprises afin de guider la restructuration du Bureau :

a) Renforcement de la cohérence stratégique existant entre le Bureau et l'Union africaine et ses communautés économiques et mécanismes régionaux, et ce du début à la fin des conflits;

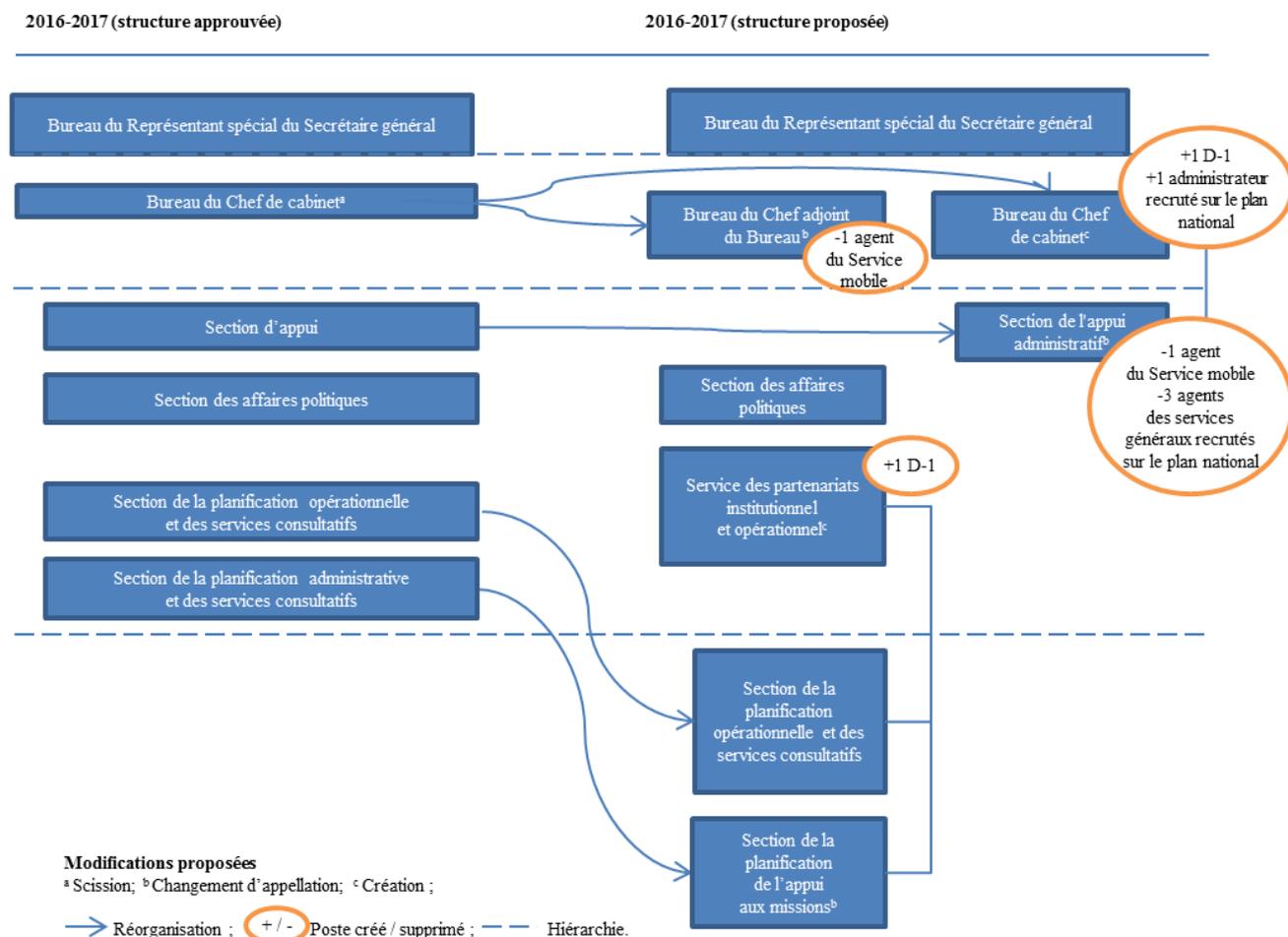
b) Renforcement de la coordination et des partenariats stratégiques conclus avec des entités des Nations Unies et d'autres partenaires, et ce du début à la fin des conflits;

c) Accroissement des synergies opérationnelles et de l'appui apporté à la recherche de solutions aux conflits actuels en Afrique.

55. Après restructuration, le Bureau serait composé du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, d'un nouveau Bureau du Chef adjoint du Bureau, d'un nouveau Bureau du Chef de cabinet, chargé de superviser la Section de l'appui administratif, et de la Section des affaires politiques. Serait par ailleurs créé le poste de chef du Service des partenariats institutionnel et opérationnel, pour diriger la Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs et la Section de la planification de l'appui aux missions.

56. La nouvelle structure du Bureau, qui devrait prendre effet le 1^{er} janvier 2017, est détaillée dans l'organigramme figurant à l'annexe II du présent rapport; la figure ci-dessous donne un aperçu des mesures de création et de suppression de postes dans les différentes sections.

Restructuration proposée du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : création et suppression de postes par section



57. Le Bureau continuera de relever des trois Secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix, à l'appui aux missions et aux affaires politiques. L'intégration des fonctions politiques et opérationnelles et des fonctions d'appui devrait permettre au Bureau d'élargir son champ de compétences techniques en ayant recours à des postes multifonctionnels, et d'engager une coopération plus stratégique avec l'Union africaine. Les activités du Bureau seront consolidées autour de deux piliers, à savoir la Section des affaires politiques et le Service des partenariats institutionnel et opérationnel, ce dernier étant chargé de la planification des opérations militaires et policières, de la lutte antimines, de la sûreté et la sécurité, ainsi que de la planification de l'appui aux missions. Grâce au renforcement de la Section des affaires politiques, le Bureau pourra adopter des stratégies harmonisées à mettre en œuvre dès les premiers signes d'un conflit et tout au long de la phase d'intervention. La conduite d'analyses conjointes ONU-Union africaine sur les crises nouvelles et en cours contribuera à améliorer les systèmes d'alerte rapide et de prévention dans les opérations de paix.

58. Afin de mieux répondre à la demande de l'Union africaine en matière de renforcement des capacités institutionnelles et de mise en valeur des ressources humaines dans toutes les disciplines, le fonctionnaire chargé de la formation (P-4) serait réaffecté de la Section de la planification de l'appui aux missions (actuellement Section de la planification administrative et des services consultatifs) au Bureau du Chef adjoint du Bureau, l'objectif étant de tirer parti des capacités des organismes des Nations Unies, en particulier des missions des Nations Unies en Afrique, du groupe de liaison des Nations Unies et de la Commission économique pour l'Afrique, afin de développer les compétences au maximum et d'apporter à l'Union africaine un appui conforme à l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

59. Le rattachement hiérarchique de la Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs et de la Section de la planification de l'appui aux missions, sous la direction d'un fonctionnaire de classe D-1, aidera le Bureau à prendre des décisions stratégiques à partir des résultats opérationnels obtenus. La structure proposée permettra de renforcer, aux niveaux voulus, la présence de l'ONU au sein de l'Union africaine et la collaboration entre ces deux entités. En plus de la Commission de l'Union africaine, la ville d'Addis-Abeba accueille les ambassades des 54 États membres de l'Union africaine. La présence de représentants de l'Organisation des Nations Unies à un niveau hiérarchique suffisamment élevé est nécessaire pour assurer une collaboration efficace entre les différentes institutions de l'Union africaine, ses États membres et ses partenaires.

60. Des explications plus détaillées à ce sujet sont fournies à la section VI.A du présent rapport. On trouvera au tableau 2 ci-dessous la ventilation des effectifs supplémentaires proposés pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, par poste et par source de financement.

Tableau 2

Ressources humaines proposées au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période 2016-2017

Composante	Source de financement	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents des services généraux et des catégories apparentées					Variation nette	
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	Total partiel	Administrateurs recrutés sur le plan national	Service mobile	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Total partiel		Total
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Budget-programme ordinaire	1	-	-	-	1	-	2	-	-	1	1	3	-
Bureau du Chef adjoint du Bureau	Budget-programme ordinaire	-	1	-	-	-	-	1	-	-	1	1	2	-
Section des affaires politiques	Budget-programme ordinaire	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-
Total partiel		1	1	-	1	1	-	4	-	-	2	2	6	-
Bureau du Chef de cabinet	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	1	-	2	-	3	1	1	2	3	7	7

Composante	Source de financement	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées				Variation nette	
		SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	Total partiel	Administrateurs recrutés sur le plan national	Service mobile	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Total partiel		Total
Section de l'appui administratif	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	-	1	2	3	-	7	11	18	21	(5)
Bureau du Chef adjoint du Bureau	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	-	1	1	2	-	-	-	-	2	(2)
Section des affaires politiques	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	-	6	-	6	-	-	1	1	7	1
Service des partenariats institutionnel et opérationnel	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1
Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	1	7	-	8	-	-	1	1	9	(1)
Section de la planification de l'appui aux missions	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	1	3	-	4	-	-	1	1	5	(3)
Total partiel		-	-	2	2	20	3	27	1	8	16	24	52	(2)
Total		1	1	2	3	21	3	31	1	8	18	26	58	(2)

V. Relation entre les propositions contenues dans le présent rapport, le plan-programme biennal et le cadre de budgétisation axée sur les résultats pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

61. Les propositions contenues dans le présent rapport concernent le programme 2 (Affaires politiques) du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1) et le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine détaillé dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/751, par. 212 à 217).

62. Les propositions figurant dans le présent rapport ne donnent lieu à aucun changement concernant les indicateurs de succès ou les produits approuvés pour le Bureau.

VI. Incidences administratives et budgétaires de la restructuration proposée

A. Effectifs nécessaires

Justification des postes prévus

Restructuration du Bureau¹

63. Les propositions concernant les postes font l'objet d'une justification détaillée ci-après dans les rubriques consacrées à chaque entité du BNUUA. On trouvera à l'annexe III du présent rapport l'organigramme détaillé des effectifs proposés par entité du Bureau pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

64. Le tableau 3 ci-dessous donne un aperçu des changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs du Bureau, par type de modification et par classe. Ces modifications peuvent également se récapituler comme suit :

a) Création de trois postes supplémentaires : 1 chef de cabinet (D-1), 1 chef du Service des partenariats institutionnel et opérationnel (D-1) et 1 fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national);

b) Suppression de cinq postes, dont 2 postes d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national;

c) Transfert de quatre postes, dont 2 P-4, 1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national;

d) Réaffectation de 15 postes, dont 1 D-2, 1-P-5, 6 P-4, 1 P-3, 2 postes d'agent du Service mobile et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national afin que les ressources existantes répondent mieux aux besoins.

Tableau 3
Effectifs nécessaires, par type de modification et source de financement

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés 2016/17</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppressions</i>	<i>Transferts et réaffectations</i>	<i>Total révisé 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Postes financés au moyen du budget-programme						
Secrétaires généraux adjoints	1	–	–	–	–	1
D-2	1	–	–	(1)	1	–
P-5	1	–	–	–	–	1
P-4	1	–	–	–	–	1
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2	–	–	–	–	2
Total partiel (postes financés au moyen du budget-programme)	6	–	–	(1)	1	6

¹ Voir aussi l'organigramme figurant à l'annexe II du présent rapport.

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés 2016/17</i>	<i>Créations</i>	<i>Suppressions</i>	<i>Transferts et réaffectations</i>	<i>Total révisé 2016/17</i>	<i>Variation</i>
Postes financés au moyen du compte d'appui						
D-1	–	2	–	–	2	2
P-5	2	–	–	(1)	1	–
P-4	20	–	–	(8)	8	–
P-3	3	–	–	(1)	1	–
Agents du Service mobile	10	–	(2)	(3)	3	(2)
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	1	–	–	–	1
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	19	–	(3)	(5)	5	(3)
Total partiel (postes financés au moyen du compte d'appui)	54	3	(5)	(18)	18	(2)
Total	60	3	(5)	(19)	19	(2)

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

65. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général compte trois postes : 1 poste de secrétaire général adjoint, 1 poste de spécialiste des questions politiques/assistant spécial (P-4) et 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). Ces postes ont été approuvés au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et aucun changement n'est proposé par le Secrétaire général dans le présent rapport.

Bureau du Chef adjoint du Bureau (actuellement Bureau du Chef de cabinet)

Tableau 4
Effectifs proposés pour le Bureau du Chef adjoint du Bureau

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1 D-2	Chef adjoint du Bureau	} Réaffectation	Dans le même bureau
	-1 D-2	Chef de cabinet		
	+1 P-3	Administrateur chargé des rapports	} Transfert	De la Section de la planification de l'appui aux missions (actuellement Section de la planification administrative et des services consultatifs)
	-1 P-3	Agent de sécurité		
	+1 P-4	Fonctionnaire chargé de la formation		

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	Agent du Service mobile	Assistant administratif	} Transfert	Au nouveau Bureau du Chef de cabinet proposé
-1	Agent des services généraux recrutés sur le plan national	Assistant à la sécurité		
-1	Agent du Service mobile	Agent de sécurité	Suppression	
Total	-2			

66. Il est proposé de réaffecter le poste actuel de chef de cabinet (D-2) (approuvé au titre du budget-programme) en poste de chef adjoint du Bureau. Dans le même temps, il est proposé que le Bureau du Chef de cabinet actuel soit renommé Bureau du Chef adjoint du Bureau. Le nouveau Bureau comprendrait quatre postes : 1 chef adjoint du bureau (D-2) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), approuvés au titre du budget-programme, et 1 fonctionnaire chargé de la formation (P-4) et 1 administrateur chargé des rapports (P-3), approuvés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

67. Il est proposé de revoir les fonctions du poste de classe D-2 existant, englobant les fonctions de chef de cabinet et de chef adjoint du Bureau, et de réaffecter le poste en poste de chef adjoint du bureau. Depuis la création du BNUUA en 2010, les fonctions du chef de cabinet (D-2) comprennent des responsabilités de direction par intérim. Au cours des dernières années, le partenariat ONU-Union africaine ayant pris de l'ampleur et gagné en complexité, cette double fonction est devenue difficile à assurer et des choix ont dû être faits quant aux tâches à exécuter. À l'issue de l'examen stratégique du BNUAA mené en 2013 et de l'examen des besoins en personnel civil mené en 2015, il a été recommandé de séparer ces deux fonctions afin, d'une part, d'améliorer la gestion du Bureau, et, d'autre part, d'accorder le temps et l'attention voulus à la coopération stratégique avec l'Union africaine et ses États membres.

68. Sous la direction du Chef du Bureau et la supervision directe du Chef adjoint du Bureau (D-2), les activités des deux principaux piliers du BNUAA en matière de partenariat (affaires politiques, partenariats institutionnel et opérationnel) feront l'objet d'améliorations. Déchargé des tâches de gestion courante et de coordination interne, le titulaire du poste de chef adjoint du Bureau qu'il est proposé de créer serait mieux en mesure d'appuyer le Représentant spécial du Secrétaire général dans le cadre du dialogue politique avec l'Union africaine et de dispenser des conseils aux spécialistes des questions politiques et planificateurs qui collaborent avec l'Union africaine sur des questions politiques, institutionnelles et opérationnelles.

69. Comme indiqué plus haut, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire chargé de la formation de classe P-4 au Bureau du Chef adjoint étant donné que la coordination de la formation concerne les programmes et activités des deux piliers du BNUUA. Le fonctionnaire chargé de la formation pourra ainsi apporter un appui tant politique qu'opérationnel à l'Union africaine, comme recommandé par la Section des affaires politiques et le Service des partenariats institutionnel et opérationnel. Ce changement permettra également de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le cadre des opérations de paix

actuelles et futures menées sous-direction africaine, en particulier en ce qui concerne les activités de formation menées conjointement par les deux organisations, notamment pour ce qui est de l'intégration des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de la problématique hommes-femmes dans la formation au maintien de la paix.

70. La réaffectation proposée du poste d'agent de sécurité de classe P-3 en poste d'administrateur chargé des rapports de même classe permettra au Chef adjoint du Bureau de bénéficier d'un appui et d'une coordination adéquats dans le cadre de ses activités courantes. Sous l'autorité du Chef adjoint du Bureau, l'administrateur chargé des rapports fournira et coordonnera l'appui technique nécessaire pour faciliter la représentation effective du Bureau auprès de l'Union africaine, de l'Union européenne, des États Membres de l'ONU et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies; facilitera le dialogue avec d'autres composantes et membres du personnel du BNUUA, notamment en rédigeant ou révisant des communications, procès-verbaux, rapports, dépêches et autres documents de base; et assurera la bonne circulation des informations en provenance et à destination du Bureau du Chef adjoint ainsi que la bonne gestion des documents.

71. Il est proposé de supprimer un poste d'agent de sécurité du Service mobile au vu des gains d'efficacité réalisés grâce au déménagement du BNUUA dans les locaux de la CEA, ainsi que de transférer les postes existants d'assistant à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'assistant administratif (agent du Service mobile) au nouveau Bureau du Chef de cabinet, comme il est expliqué en détail aux paragraphes 74 à 77 ci-dessous.

Bureau du Chef de cabinet (nouvellement créé)

Tableau 5

Effectifs proposés pour le Bureau du Chef de cabinet

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	D-1	Chef de cabinet	Création	
	+1	P-4	Fonctionnaire de l'information	Transfert	De la Section des affaires politiques
	+1	P-4	Spécialiste de la planification stratégique	Réaffectation	De la Section de la planification de l'appui aux missions (actuellement Section de la planification administrative et des services consultatifs)
	+1	Agent du Service mobile	Assistant administratif	Transfert	Du Bureau du Chef adjoint du Bureau (actuellement Bureau du Chef de cabinet)
	+1	Administrateur recruté sur le plan national	Fonctionnaire de l'information	Création	
	+1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant à la sécurité	Transfert	Du Bureau du Chef adjoint du Bureau (actuellement Bureau du Chef de cabinet)

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant au protocole	Réaffectation	De la Section de l'appui administratif (actuellement Section de l'appui)
Total	+7			

72. Le nouveau Bureau du Chef de cabinet qu'il est proposé de créer comprendra sept postes, comme indiqué dans le tableau 5 ci-dessus. Ces postes sont approuvés ou proposés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

73. Il est proposé de créer un poste de chef de cabinet de classe D-1. Le titulaire du poste sera chargé de la gestion interne et de l'administration courante du BNUUA sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général et du Chef adjoint du Bureau. Le Chef de cabinet sera également responsable de la gestion, de la planification et de la coordination stratégiques, ainsi que de la mise en œuvre des politiques et procédures organisationnelles du BNUUA. Il assurera la bonne communication des informations au sein du Bureau et avec le Siège, tout en collaborant étroitement avec la Commission de l'Union africaine et en entretenant des contacts avec les autres partenaires. Il sera également responsable des activités d'information et de la planification de la sécurité, et supervisera la Section de l'appui administratif (voir par. 97 à 102 ci-dessous).

74. Il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) du Bureau du Chef adjoint du Bureau afin d'appuyer le Chef de cabinet.

75. Sous l'autorité du Chef de cabinet, le titulaire du poste proposé de spécialiste de la planification stratégique de classe P-4 assistera le Chef de cabinet dans le cadre de la gestion globale du Bureau, notamment la coordination entre les deux piliers du BNUUA (affaires politiques, partenariats institutionnel et opérationnel), la Commission de l'Union africaine, les organismes des Nations Unies et la CEA. Le spécialiste de la planification stratégique coordonnera et analysera les données à intégrer dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats et suivra les progrès réalisés dans sa mise en œuvre, tout en mettant en évidence les mesures correctives à prendre par les hauts responsables. Il tiendra également un registre des décisions de politique générale et assurera la coordination des contributions du BNUUA aux rapports du Secrétaire général. Il facilitera la communication entre le BNUUA et le Siège et élaborera et mettra en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources conforme aux priorités du BNUUA. La consolidation du Bureau du Chef de cabinet par des moyens de planification stratégique renforcera la capacité du BNUUA d'améliorer la cohérence interne en veillant à ce qu'un appui soit fourni aux piliers des affaires politiques et des partenariats institutionnel et opérationnel afin qu'ils puissent mener à bien leur mandat et à ce qu'ils bénéficient des services de tous les domaines fonctionnels transversaux et fonctions administratives. Cette mesure améliorera la coordination au niveau stratégique avec l'Union africaine, les organismes des Nations Unies et la CEA dans les domaines de la paix et de la sécurité. Il est proposé de réaffecter le poste P-4 de la Section de la planification de l'appui aux missions.

76. L'équipe chargée de l'information qu'il est proposé de créer comptera deux administrateurs, dont un administrateur de classe P-4 et un administrateur recruté sur le plan national, qui auront pour tâches de faire mieux connaître le partenariat

ONU-Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, de fournir un appui à la Commission de l'Union africaine en ce qui concerne les bonnes pratiques de l'ONU en matière d'information et de donner des conseils sur les stratégies et politiques à adopter en la matière aux opérations d'appui à la paix de l'Union africaine. Il est proposé de transférer le poste de responsable de l'information de classe P-4 de la Section des affaires politiques. Le titulaire du poste de responsable de l'information (administrateur recruté sur le plan national) qu'il est proposé de créer aidera le responsable de l'information de classe P-4 à concevoir et mettre en œuvre des campagnes d'information sur le BNUUA et renforcera les capacités du Bureau de l'information en vue de faire mieux connaître le BNUUA à l'Union africaine, au Siège de l'ONU et dans les missions en travaillant avec les médias, en créant et gérant le site Web du BNUUA, en mettant à jour le site intranet, en communiquant sur les réseaux sociaux et en rédigeant des bulletins mensuels. Ce renforcement des effectifs du Bureau de l'information se justifie par l'alourdissement de la charge de travail et par la nécessité de recentrer l'information au vu de l'accroissement des activités du BNUUA et du besoin d'en renforcer la visibilité.

77. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant à la sécurité (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Chef adjoint du Bureau. Le titulaire du poste veillera à ce que le BNUUA réponde aux normes relatives à la sûreté et à la sécurité du personnel et se coordonnera étroitement avec le Département de la sûreté et de la sécurité et avec les forces de sécurité du pays hôte quand il y a lieu.

78. Le déménagement du BNUUA dans les locaux de la CEA a permis d'optimiser l'utilisation des ressources dans le domaine des services d'appui (voir par. 100 à 102 ci-après), notamment des services médicaux, qui sont maintenant assurés par la CEA. Un poste d'infirmier (agent des services généraux recruté sur le plan national) peut par conséquent être réaffecté en poste d'assistant au protocole (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Chef de cabinet. Le titulaire de ce poste assurera les services requis en matière de protocole pour le BNUUA, qui étaient auparavant fournis par la MINUAD. Les services de protocole sont essentiels pour le BNUUA, qui offre une assistance en la matière non seulement au Secrétaire général et aux secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix, aux affaires politiques et à l'appui aux missions, ainsi qu'aux délégations et fonctionnaires du Siège en visite, mais également au Représentant spécial du Secrétaire général et aux visiteurs qui se rendent au BNUUA.

Section des affaires politiques

Tableau 6

Changements proposés au titre des ressources humaines à la Section des affaires politiques

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Réaffectation	De la Section de la planification de l'appui aux missions (actuellement Section de la planification administrative et des services consultatifs)
	+1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Réaffectation	De la Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	P-4	Fonctionnaire de l'information	Transfert	Au nouveau Bureau du Chef de cabinet proposé
Total	+1			

79. La Section des affaires politiques actuelle compte 7 postes : 1 spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), 2 spécialistes des questions politiques (P-4), 1 responsable de l'information (P-4), 1 spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4), 1 spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-4) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

80. Dans leurs rapports respectifs, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir A/70/95-S/2015/466), le Secrétaire général (voir A/70/357-S/2015/682) et le Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir A/69/968-S/2015/490) ont constaté qu'il importait de trouver des solutions politiques et d'établir des partenariats solides en vue de remédier aux problèmes liés à la paix et la sécurité. Les partenariats en constante évolution noués avec l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité pour faire face aux menaces qui pèsent sur le continent requièrent un renforcement de la capacité du BNUUA de gérer cette relation stratégique et opérationnelle. Le BNUUA joue un rôle charnière en servant d'interface cohérente et structurée entre l'ONU et l'Union africaine, notamment pour ce qui est des grandes questions politiques et opérationnelles, de l'adoption d'une vision commune sur les causes profondes des conflits, des informations sur la dynamique de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, et des positions et intérêts des États membres.

81. La Section des affaires politiques proposée dirigera cette coopération politique continue avec les organismes et les États membres de l'Union africaine ainsi qu'avec les experts et hauts responsables des partenaires internationaux. Cette coopération suppose un échange d'informations et un suivi des situations de conflit émergentes ou en cours. La Section consolidera également les tours d'horizon prospectifs menés avec la Commission de l'Union africaine, favorisant ainsi l'adoption d'une vision commune et l'engagement éventuel d'une action rapide commune par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et par le Conseil de sécurité de l'ONU. Les activités continues de suivi et d'échange d'informations entre les deux organisations et leurs partenaires ont pris de l'ampleur, requérant des moyens supplémentaires.

82. La Section des affaires politiques serait toujours dirigée par un spécialiste des questions politiques hors classe (P-5) chargé de consolider les partenariats politiques, de favoriser une vision commune sur les questions liées aux conflits et de superviser la Section.

83. Il est proposé de doter la Section de deux spécialistes des questions politiques supplémentaires en réaffectant un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-4) de la Section actuelle de la planification administrative et des services consultatifs (qu'il est proposé de renommer Section de la planification de l'appui aux missions) et un poste de fonctionnaire chargé de la planification des missions (P-4) de la

Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs. Il est en outre proposé de transférer le poste actuel de responsable de l'information (P-4) au Bureau du Chef de cabinet proposé afin qu'il remplisse les fonctions relatives aux relations publiques décrites plus haut.

84. Le renforcement et la rationalisation proposés permettraient à la Section des affaires politiques de consolider les partenariats politiques et l'appui au Siège, à la Commission de l'Union africaine et aux communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, ainsi que les liens qu'elle entretient avec eux dans le cadre de leurs activités liées à la paix et la sécurité sur tout le continent, notamment concernant des questions thématiques telles que les femmes, la paix et la sécurité, les droits de l'homme, la lutte antiterroriste, l'Architecture africaine de paix et de sécurité, l'Architecture africaine de gouvernance et la sûreté maritime. Les effectifs supplémentaires proposés permettraient au BNUUA de répondre aux demandes croissantes pesant sur le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, tout en assurant une collaboration continue avec les autres partenaires, gouvernementaux et non gouvernementaux, à Addis-Abeba et dans l'ensemble de la sous-région. Le pilier des affaires politiques appuierait également le Représentant spécial du Secrétaire général dans l'exercice de ses bons offices.

85. Le renforcement du partenariat politique entre l'ONU et l'Union africaine est essentiel pour mener des interventions cohérentes, coordonnées et efficaces dans les domaines de la paix et de la sécurité. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et l'Union africaine ont à plusieurs reprises appelé à un renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU, l'Union africaine et les communautés économiques sous-régionales et les mécanismes régionaux en Afrique. Le BNUUA est en première ligne des efforts déployés pour établir un partenariat politique solide entre les deux organisations à tous les stades des conflits, de la prévention au maintien et à la consolidation de la paix. Ce partenariat passe par des activités continues d'échange d'informations, d'analyse et de suivi communs, qui permettent l'établissement d'une vision commune, la prise de mesures d'alerte rapide et l'engagement éventuel d'actions conjointes dans les domaines de la prévention, du règlement et de la gestion des conflits.

86. Les nouveaux effectifs proposés pour la Section des affaires politiques comprendraient huit postes : 1 poste de spécialiste des questions politiques hors classe (P-5), approuvé au titre du budget-programme, et 4 postes de spécialiste des affaires politiques (P-4), 1 poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-4), 1 poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-4) et 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), approuvés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Service des partenariats institutionnel et opérationnel (récemment créé)

Tableau 7

Effectifs proposés pour le Service des partenariats institutionnel et opérationnel

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes	+ 1	D -1	Chef du Service des partenariats institutionnel et opérationnel	Création
Total	+ 1			

87. Il est proposé de créer un Service des partenariats institutionnel et opérationnel, dont le Chef de Service, de la classe D-1, supervisera les deux sections, à savoir la Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs (voir par. 95 et 96 ci-après) et la nouvelle Section de la planification de l'appui aux missions, issue de l'actuelle Section de la planification administrative et des services consultatifs (voir par. 90 à 94 ci-après). L'ensemble du nouveau Service des partenariats institutionnel et opérationnel, y compris ses deux sections, serait financé au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

88. Le Service des partenariats institutionnel et opérationnel fournira des conseils et un appui techniques à l'Union africaine dans les domaines suivants : les opérations militaires et de police, la lutte antimines, les questions de sécurité, l'appui aux missions et la planification administrative. Il apportera une assistance technique à l'Union africaine pour lui permettre de renforcer ses capacités de planification, de déploiement et de gestion d'opérations de maintien de la paix complexes. Il coopérera également avec la Commission de l'Union africaine afin de mettre en œuvre les mécanismes de financement et d'appui nécessaires aux opérations de paix de l'Union africaine et aux mécanismes de contrôle correspondants. Le Service permettra de consolider l'appui apporté par l'Organisation des Nations Unies à l'Union africaine grâce à la mise en place opérationnelle de la Force africaine en attente et à ses capacités de déploiement rapide au niveau régional, notamment la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises.

89. Le Chef du Service des partenariats institutionnel et opérationnel (D-1) coopérera avec de hauts responsables de la Commission de l'Union africaine, y compris des commissaires et responsables des communautés économiques régionales, des mécanismes régionaux et autres organisations régionales, ainsi qu'avec des ambassadeurs des pays membres représentés à Addis-Abeba. La raison en est que le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine continue de prendre de l'ampleur et de gagner en complexité. Le Chef de Service assurera la direction générale des deux sections (définition des tâches et orientations opérationnelles, allocation des ressources, recrutement et contrôle de la qualité) et exercera des responsabilités stratégiques et des fonctions de gestion des missions. À partir des résultats opérationnels obtenus par les deux sections, il sera en mesure de prendre des décisions stratégiques favorables à l'exécution du mandat des missions.

Section de la planification de l'appui aux missions (actuellement Section de la planification administrative et des services consultatifs)

Tableau 8

Changements proposés au titre des ressources humaines à la Section de la planification de l'appui aux missions

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	+ 1 P -5	Spécialiste hors classe de la gestion des programmes	Réaffectation	Dans la même section
	-1 P -5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)		
	+1 P -4	Spécialiste de la gestion des programmes		
	-1 P -4	Spécialiste des communications et de l'informatique		
	+1 P -4	Spécialiste de la gestion des programmes		
	-1 P -4	Logisticien		
	+1 P -4	Spécialiste de la gestion des programmes		
	-1 P -4	Spécialiste des ressources humaines		
	-1 P -4	Fonctionnaire des finances	Réaffectation	Au nouveau Bureau du Chef de cabinet
	-1 P -4	Fonctionnaire chargé de la formation	Transfert(s)	Au Bureau du Chef adjoint du Bureau (actuellement Bureau du Chef de cabinet)
	-1 P -4	Fonctionnaire chargé des achats	Réaffectation	À la Section des affaires politiques
Total	-3			

90. L'actuelle Section de la planification administrative et des services consultatifs comprend huit postes : 1 fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), 1 fonctionnaire des finances (P-4), 1 fonctionnaire chargé de la formation (P-4), 1 spécialiste des ressources humaines (P-4), 1 logisticien (P-4), 1 fonctionnaire chargé des achats (P-4), 1 spécialiste des communications et de l'informatique (P-4) et 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

91. La Section de la planification de l'appui aux missions est l'une des deux composantes du nouveau Service des partenariats institutionnel et opérationnel, l'autre étant la Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs. La création de la section est conforme à l'examen des besoins en personnel civil du BNUUA mené en 2015, dans lequel il a été recommandé de la mettre en place afin de : a) fournir un appui technique et spécialisé à la Commission de l'Union africaine pour l'aider à améliorer ses capacités d'appui aux missions en vue de renforcer la Force africaine en attente ainsi que la planification et la gestion de l'AMISOM et autres opérations en cours; b) faciliter la planification et la mise en œuvre des

transitions entre opérations de l'Union africaine et opérations de l'ONU; et c) renforcer la cohérence des politiques et des procédures de l'ONU et de l'Union africaine dans le domaine de l'appui aux missions.

92. Il est proposé de réaffecter le poste de fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) en poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-5) chargé de la direction de la section. Il est également proposé de réaffecter les postes de spécialiste des communications et de l'informatique (P-4), de logisticien (P-4) et de spécialiste des ressources humaines (P-4) en postes de spécialiste de la gestion des programmes (P-4). Forts de ce nouveau profil polyvalent, ces spécialistes disposeront d'un champ d'attributions plus large permettant de renforcer tous les domaines visant à aider l'Union africaine en matière d'appui aux missions. Leurs attributions couvriront la planification, la liaison et la coordination entre l'Union africaine et le Siège et les missions, l'offre de conseils sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la prestation de services, l'administration, le financement et les ressources humaines. Les spécialistes de la gestion des programmes seront tenus de prendre en compte toute la gamme des capacités d'appui aux missions afin de répondre à l'évolution des besoins de l'Union africaine.

93. La Section de la planification de l'appui aux missions dont la création est proposée s'appuiera sur les profils polyvalents de gestion des programmes plutôt que sur les compétences techniques spécialisées. Le projet de réorganisation présenté donne la possibilité de réaffecter et de transférer des postes afin de renforcer d'autres fonctions du Bureau. À cette fin, il est proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire des finances (P-4) en poste de spécialiste de la planification stratégique (P-4) au nouveau Bureau du Chef de cabinet et un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-4) en poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à la Section des affaires politiques. Les attributions du fonctionnaire chargé des achats et du fonctionnaire des finances seront exercées par trois spécialistes de la gestion des programmes (P-4) réaffectés. Il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire chargé de la formation (P-4) au Bureau du Chef adjoint du Bureau, où le titulaire du poste sera plus à même de coordonner et de renforcer les capacités de l'Union africaine dans tous les domaines d'intervention du Bureau.

94. Le Section de la planification de l'appui aux missions, composée de cinq postes, assurera une liaison essentielle entre le BANUS et l'Union africaine sur les questions intéressant l'Union africaine, l'ONU, le BANUS, l'AMISOM et les pays fournisseurs de contingents.

Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs

Tableau 9

Changements proposés au titre des ressources humaines à la Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-4	Spécialiste de la planification des missions	Réaffectation	À la Section des affaires politiques
Total	-1				

95. La Section de la planification opérationnelle et des services consultatifs comprend actuellement 10 postes : 1 chef de section (P-5); 4 spécialistes de la planification des missions (P-4), qui donnent des orientations pour les opérations militaires en matière de planification, de logistique, de constitution des forces et de services médicaux; 1 spécialiste de la planification des missions (P-4) et 1 conseiller pour les questions de police donnant des conseils dans les domaines de la planification et de la réforme de la police; 1 spécialiste de la planification des missions (P-4) prodiguant des conseils en matière de planification de la sécurité; 1 spécialiste de l'action antimines (P-4); 1 assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). La section compte par ailleurs parmi ses effectifs un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3), approuvé par l'Assemblée générale dans l'annexe II de sa résolution 70/287 au titre du budget du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

96. Dans le cadre du projet de restructuration, un poste de spécialiste de la planification des missions (planificateur sanitaire militaire) (P-4) de l'équipe militaire sera réaffecté en poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à la Section des affaires politiques. Des mécanismes de soutien contribueront, si nécessaire, à renforcer les capacités du Bureau en matière de planification sanitaire militaire.

Section de l'appui administratif (actuellement Section de l'appui)

Tableau 10

Changements proposés au titre des ressources humaines à la Section de l'appui administratif

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	Agent du Service mobile	Technicien en télécommunications	Suppression
	-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant (gestion des installations)	Suppression
	-2	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistants chargé des services généraux	Suppression
	+1	Agent du Service mobile	Logisticien	
	-1	Agent du Service mobile	Officier du transport	
	+1	Agent du Service mobile	Assistant chargé des ressources humaines	
	-1	Agent du Service mobile	Assistant chargé des services généraux	
	+1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant (voyages)	Réaffectation Dans la même section
	-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant aux télécommunications	
	+1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant (finances)	
	-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant aux télécommunications	
	+1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant chargé des ressources humaines	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant administratif		
-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Infirmier	Réaffectation	Au Bureau du Chef de cabinet
Total	-5			

97. La Section de l'appui compte actuellement 26 postes d'appui : 1 fonctionnaire d'administration (P-4), 2 assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 fonctionnaire des finances et du budget (P-3), 1 assistant (budget et finances) (agent du Service mobile), 1 spécialiste des ressources humaines (P-3), 1 spécialiste des communications et de l'informatique (agent du Service mobile), 2 techniciens en télécommunications (agents du Service mobile), 1 assistant aux infrastructures des télécommunications (agent des services généraux recruté sur le plan national), 3 assistants informaticiens (2 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national), 2 techniciens adjoints en télécommunications (standardistes/techniciens) (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant chargé des services généraux (agent du Service mobile), 2 assistants chargés des services généraux (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant (gestion des installations) (agent des services généraux recruté sur le plan national), 1 officier du transport (agent du Service mobile), 1 assistant (transports) (agent des services généraux recruté sur le plan national), 4 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), et 1 infirmier (agent des services généraux recruté sur le plan national).

98. Il est proposé de ramener de 26 à 21 les effectifs de cette section par la suppression de cinq postes.

99. Lors de la création du BNUUA en 2010, la Section de l'appui comptait 28 postes et était chargée d'appuyer les opérations du Bureau, le Bureau du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de la MINUAD à Addis-Abeba et le Bureau du Commissaire à la paix et à la sécurité de la Commission de l'Union africaine. Au fil des ans, le champ des responsabilités de la section s'est élargi pour couvrir l'intégralité des activités d'appui en faveur du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et d'un membre du personnel de la FISNUA à Addis-Abeba. Selon les besoins, la Section fournit également un appui administratif et logistique afin de faciliter les visites du Secrétaire général, du Conseil de sécurité, du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, de la MINUAD, du BANUS, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de la FISNUA, du BRENUAC, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, en plus de celles de tous les représentants spéciaux du Secrétaire général sur le continent en mission officielle à Addis-Abeba.

100. Le déménagement du BNUUA dans les locaux de la CEA a permis d'optimiser les ressources affectées aux dépenses générales de fonctionnement et aux services, notamment les services liés à la santé, à la sécurité, à l'entretien des bâtiments et aux communications. Les services médicaux et les services de sécurité sont assurés par la CEA. Les coûts de l'entretien des bâtiments précédemment engagés par le Bureau sont désormais pris en charge dans le cadre d'un accord de partage des coûts avec la CEA, et les télécommunications du Bureau sont assurées par le système de téléphonie par Internet de la CEA. En outre, les besoins en services de transport ont diminué du fait de la réduction du parc de véhicules.

101. Au vu de ce qui précède, il est proposé de supprimer un poste de technicien en télécommunications (agent du Service mobile) et trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national [1 assistant (gestion des installations) et 2 assistants chargés des services généraux].

102. Il est proposé de renforcer d'autres domaines relevant de la Section de l'appui administratif au moyen de la réaffectation de postes comme suit : a) 1 poste d'officier du transport (agent du Service mobile), qui n'a plus lieu d'être en raison de la diminution de la charge de travail consécutive à la réduction du parc de véhicules, en poste de logisticien (agent du Service mobile), dont les fonctions seront liées aux transports et aux services généraux; b) 2 postes d'assistant aux télécommunications (standardiste/technicien) (agents des services généraux recrutés sur le plan national) en 2 postes d'assistant (agents des services généraux recrutés sur le plan national), l'un aux voyages et l'autre aux finances; c) 1 poste d'assistant chargé des services généraux (agent du Service mobile) et 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) en postes d'assistant chargé des ressources humaines, afin d'aider le spécialiste des ressources humaines (P-3) à gérer la charge de travail relative à la gestion des ressources humaines; d) 1 poste d'infirmier (agent des services généraux recruté sur le plan national) en un poste d'assistant au protocole (agent des services généraux recruté sur le plan national) affecté au Bureau du Chef de cabinet dont la création a été proposée.

B. Incidences financières

103. Les présentes propositions n'ont pas d'incidences financières sur le budget-programme approuvé de l'exercice biennal 2016-2017. Concernant les ressources financières du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2016/17, les modifications liées aux propositions formulées dans le présent rapport se traduisent par une réduction de 38 900 dollars des ressources demandées au titre des postes (contributions du personnel comprises). Cette variation est illustrée dans le tableau 11 ci-après.

Tableau 11
**Ressources financières du BNUUA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016
 au 30 juin 2017**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant initial alloué (2016/17)</i>	<i>Variation</i>	<i>Montant révisé des dépenses prévues (2016/17)</i>
Budget ordinaire^a			
Postes	957,1	–	957,1
Autres objets de dépense	23,9	–	23,9
Total partiel	981,0	–	981,0
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix			
Postes	6 172,4	(38,9)	6 133,5
Autres objets de dépense	1 048,0	–	1 048,0
Total partiel	7 220,4	(38,9)	7 181,5
Total	8 201,4	(38,9)	8 162,5

^a Le montant indiqué au titre du budget(-programme) ordinaire correspond au coût annuel pour l'exercice calculé sur la base du budget approuvé de l'exercice biennal 2016-2017, afin d'être comparable avec le compte d'appui pour l'exercice 2016/17 allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

104. La réduction de 38 900 dollars au titre du budget du compte d'appui s'explique par les modifications qu'il a été proposé d'apporter au tableau d'effectifs à compter du 1^{er} janvier 2017. Parmi les modifications proposées figure la suppression de cinq postes (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national sur la base des taux de vacance de poste pour le budget approuvé pour l'exercice 2016/17), compensée en partie par la création de trois postes (2 D-1 et 1 administrateur recruté sur le plan national sur la base d'un taux de vacance de postes de 50 % calculé pour les postes nouvellement créés). Les dépenses effectives du Bureau seront présentées dans le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2016/17.

105. Tous choses égales par ailleurs, l'incidence financière annuelle de la restructuration proposée représenterait pour l'exercice 2017/18 au titre des postes reconduits une augmentation nette de 138 400 dollars, car le taux de vacance de poste est plus faible pour les postes reconduits que pour les postes nouvellement créés.

VII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

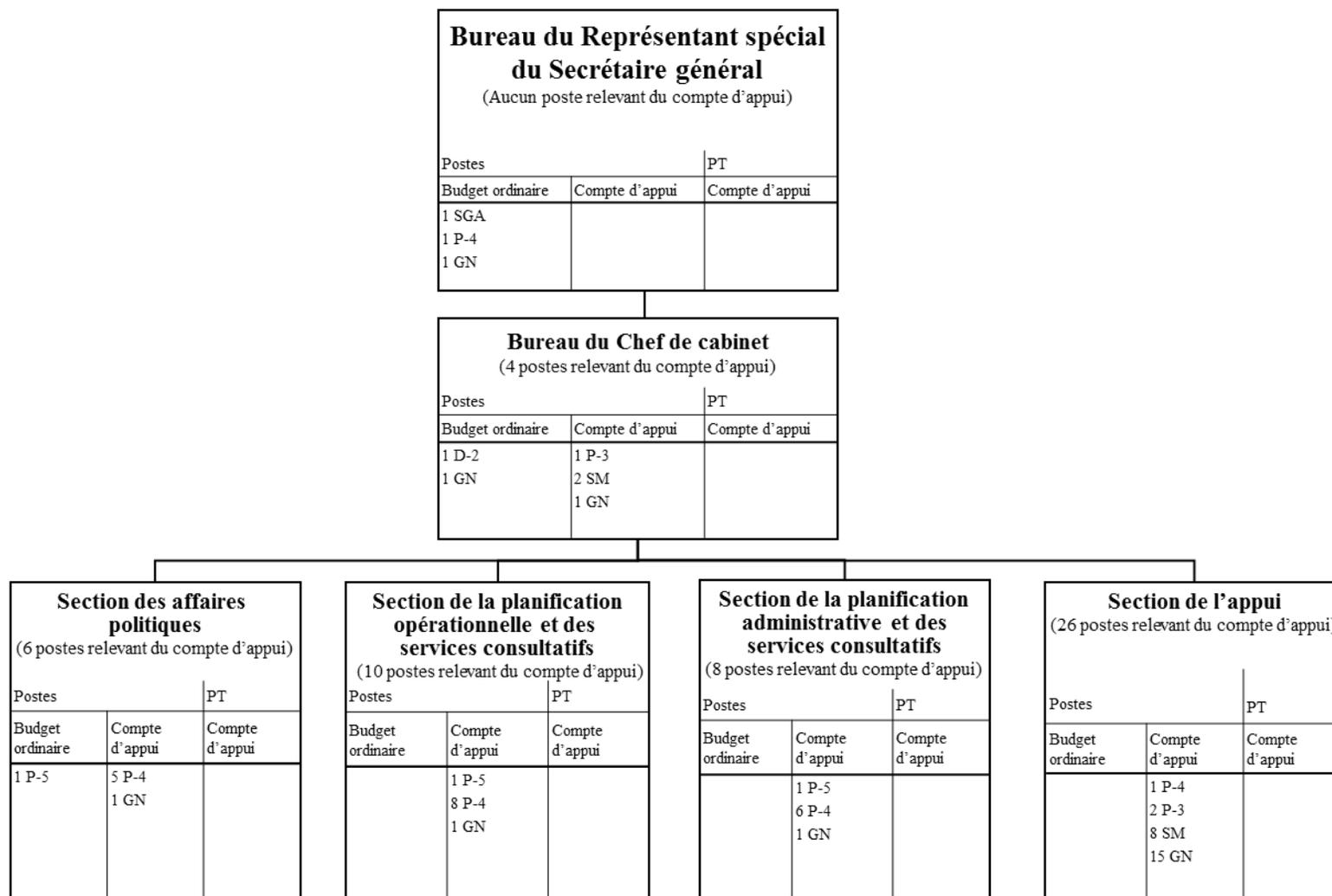
106. L'Assemblée générale est appelée à prendre les décisions suivantes :

a) Approuver le projet de restructuration du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, décrit aux paragraphes 53 à 102 du présent rapport;

b) Approuver la création de trois postes (2 D-1 et 1 administrateur recruté sur le plan national), la suppression de 5 postes (2 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), le transfert de 4 postes et la réaffectation de 14 postes au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, à compter du 1^{er} janvier 2017, ainsi que la réaffectation du poste D-2 approuvée au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

Annexe I

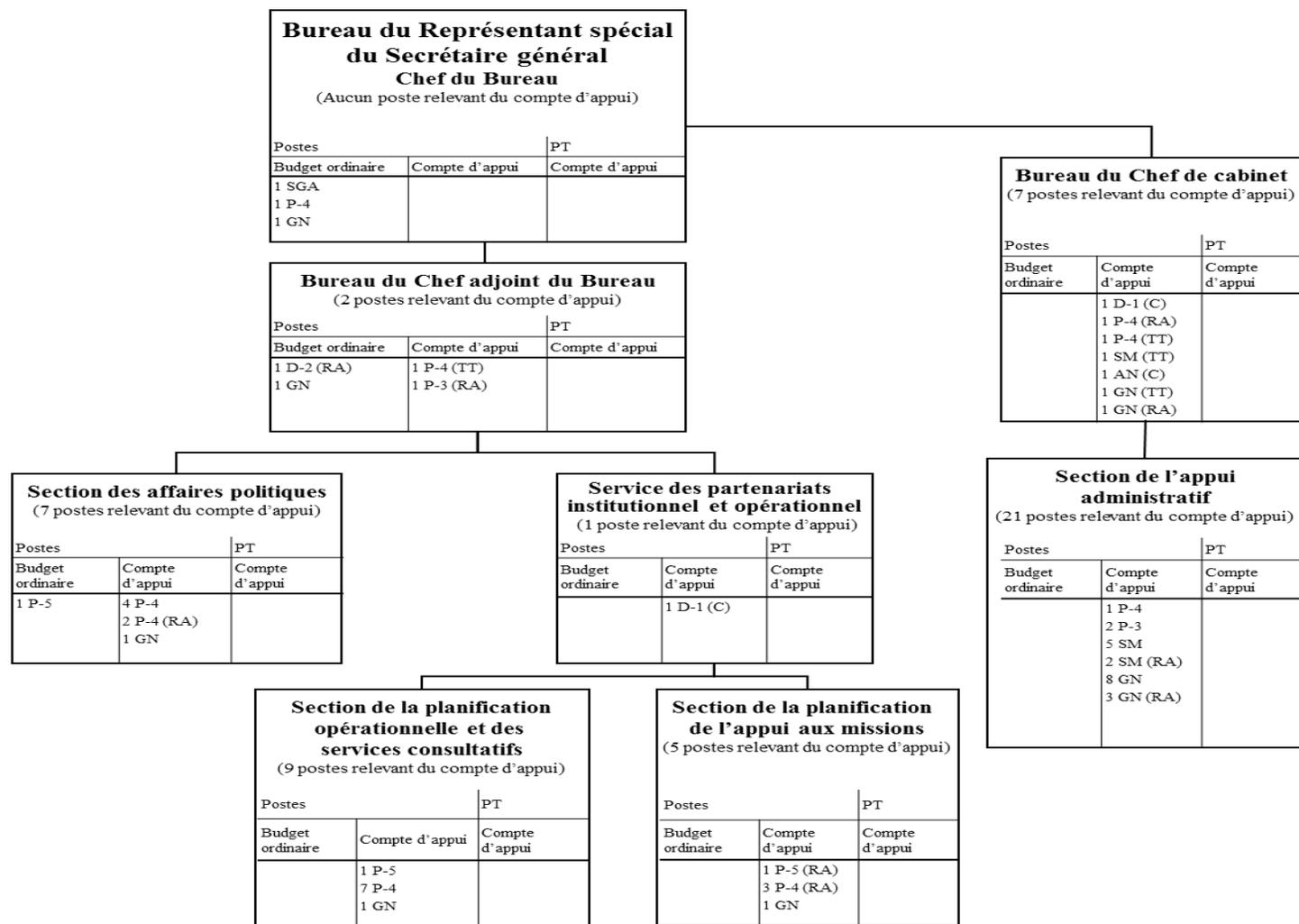
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : effectifs approuvés pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017



Abréviations : GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; PT : personnel temporaire (autre que pour les réunions); SGA : secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile.

Annexe II

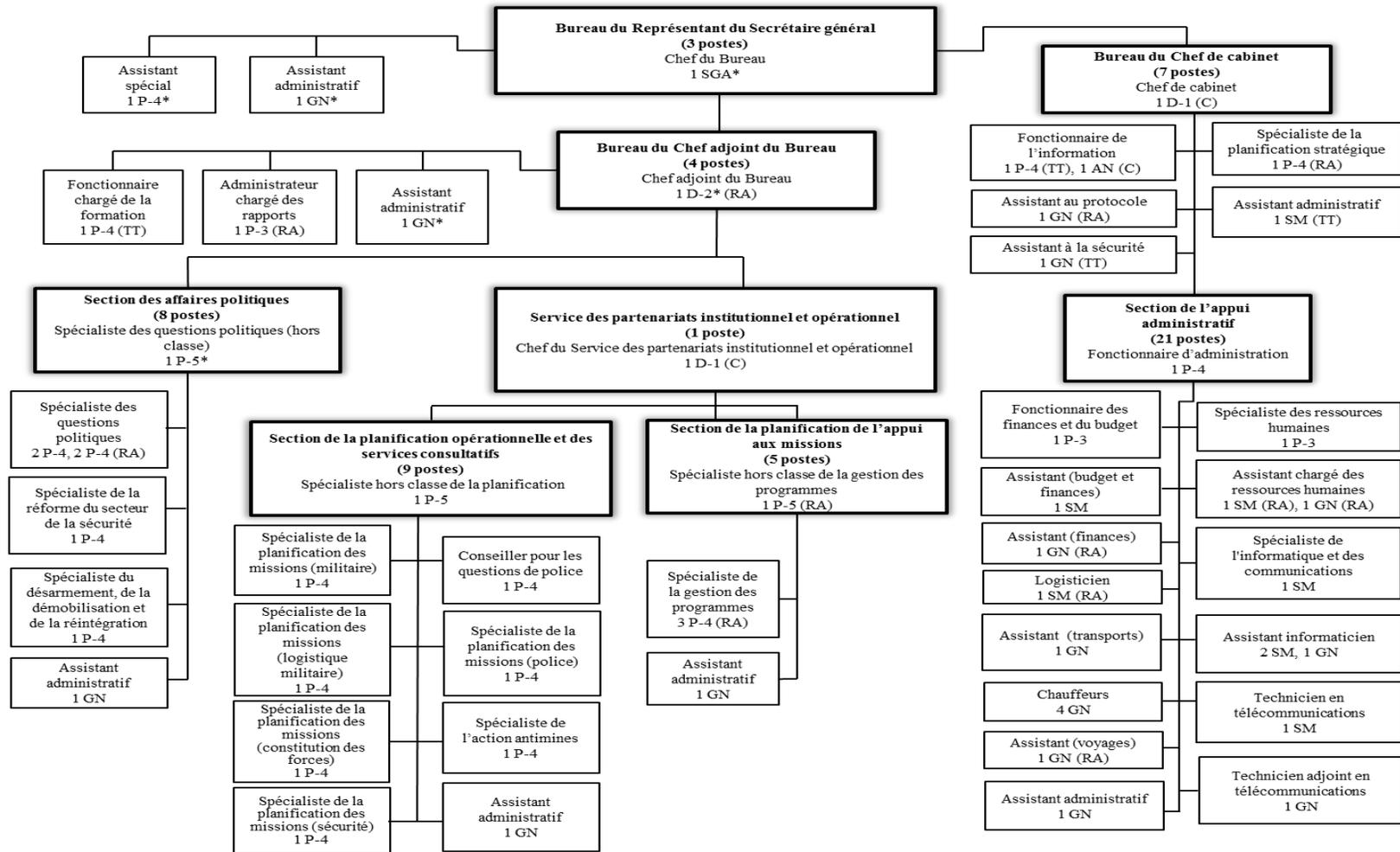
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : effectifs proposés pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017



Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; C : création; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national;
 PT : personnel temporaire (autre que pour les réunions); RA : réaffectation; SGA : secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile;
 TT : transfert.

Annexe III

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : organigramme détaillé des effectifs proposés par section/bureau pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017



Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; C : création; GN : agent des services généraux recrutés sur le plan national; RA : réaffectation; SGA : secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile; TT : transfert.

* Postes relevant du budget-programme.